Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240620-DEC202462B-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

20 JUIN 2024

DEC202462 B

Objet : mise à disposition de la salle de la garderie périscolaire à la Communauté de communes

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que pour l'organisation d'une animation le mercredi 3 juillet 2024 à Varennes sur Allier, la médiathèque communautaire sollicite l'utilisation de la salle de la garderie périscolaire ;

CONSIDERANT que ce même jour, les enfants fréquentant l'accueil de loisirs seront en sortie extérieure ;

DECIDE de mettre la salle de la garderie périscolaire à la disposition de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour l'organisation de l'animation par la médiathèque le mercredi 3 juillet 2024 ;

DECIDE de signer la convention avec la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)